

N°2023-07/54B

Objet : CONVENTION AVEC LES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS POUR DES COURS PARTICULIERS DE NATATION.

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

| | | | | |
|--|----|---------------------|---------------|---|
| Nombre de membres afférents au Bureau : | 10 | Vote : | Pour : | 7 |
| En exercice : | 10 | Contre : | | 0 |
| Présents : | 7 | Abstention : | | 0 |

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA.

Absents excusés : Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 28 juin 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver la nouvelle organisation concernant les cours particuliers.

Une convention serait passée entre l'Espace Aquasud et les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) titulaires du statut d'auto-entrepreneurs afin de leur mettre à disposition une partie des bassins en contrepartie de la rétrocession du prix d'une location de ligne d'eau par forfait vendu.

Les MNS encaisseraient les cours particuliers directement au tarif voté par le conseil communautaire.

De plus l'Espace Aquasud encaisserait une carte de droits d'entrées pour chaque forfait de cours.

Ces cours seront dispensés en dehors des heures de service des MNS.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✋ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de celle-ci ;

✋ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230705-2023-07-54B-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023